

«**NOM_PRENOM**»

«**Adresse**»

COMMUNE DELEGUEE

«**CP**» «**COMMUNE**»

CONDITIONS GENERALES DE MISE A DISPOSITION DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS

Dans le cadre de sa politique générale de prévention des déchets ayant pour objectif de réduire la quantité de déchets et de les traiter d'une manière respectueuse de l'environnement et à moindre coût, Angers Loire Métropole propose la mise à disposition d'un composteur individuel (345 litres) pour les foyers disposant d'un jardin d'au moins 100m².

Angers Loire Métropole s'engage à :

- Fournir GRATUITEMENT un composteur individuel de 345 litres (neuf ou d'occasion) accompagné d'un bio-seau ;
- Informer les usagers sur la pratique du compostage (réunion d'information, guide du compostage, numéro info déchets, etc.) ;
- Assurer un suivi et une assistance aux problèmes rencontrés ;
- Assurer la maintenance du composteur durant les cinq premières années, dans des conditions normales d'utilisation.

L'utilisateur s'engage à :

- Suivre les instructions données par Angers Loire Métropole pour l'utilisation du composteur ;
- Utiliser le composteur sur l'une des communes d'Angers Loire Métropole ; en cas de déménagement informer Angers Loire Métropole pour connaître les modalités (restitution ou non selon la commune) ;
- Le composteur reste la propriété d'Angers Loire Métropole ;
- Restituer le composteur à Angers Loire Métropole en cas de non utilisation ;
- Répondre aux enquêtes de suivi.

Fait à :, le ... / ... / ...
en 2 originaux

Le Vice Président d'Angers Loire Métropole
Jean-Louis DEMOIS

Signature :

Un manquement à un de ces engagements constituera un abus de contrat ainsi défini. Angers Loire Métropole pourra alors facturer la totalité du coût du composteur (participation initiale déduite). Cette convention est passée pour une durée d'un an à compter de ce jour avec possibilité de tacite reconduction. En cas de contestation sur les clauses de la présente convention, vous pourrez saisir le tribunal judiciaire ou administratif compétent dans la juridiction d'Angers Loire Métropole.